

Afin de venir en aide aux paroisses dans le domaine des finances, le mouvement coopératif cheminait à travers le Manitoba, en 1937. Avant de commencer une telle organisation à Laurier, il s'agissait de mettre des groupes paroissiaux suffisamment au courant des principes coopératifs, et de la technique de l'organisation. Dans ce but, dès janvier 1938, fut fondé le Cercle Paroissial à Laurier. C'est alors que les membres prirent conscience du système coopératif, un système basé sur l'honnêteté et la bonne foi des personnes, appelées elles-mêmes, à organiser la banque, c'est-à-dire, possédant le pouvoir de choisir parmi les leurs, les officiers qui devaient gérer les fonds que le public leur confierait. Ce système de confiance mutuelle, tel qu'exigé par la coopérative, ne peut fonctionner qu'au niveau paroissial, là où les personnes se connaissent bien.

En 1941, la Caisse Populaire était bien établie à Laurier. A la première assemblée générale tenue le 9 mai de cette année, l'Abbé Maurice Pierquin en devenait le Président, et Monsieur Henri Deremiers le Gérant. A cette assemblée, eut lieu la formation de divers comités. Ayant bien pris connaissance du fonctionnement de ces comités, j'ai pu constater le grand esprit de coopération, et le sens de la responsabilité chez chacun des membres.

Comme le Conseil d'Administration prend la direction générale de la société, celui-ci dirige ou recommande aux sociétaires les mesures à prendre pour assurer la prospérité de la Caisse. En plus de ça, les réunions des directeurs portent sur les points apportés, soit sur la manière de tenir les livres en cas de modifications apportées par la Caisse Populaire du Manitoba en général, soit pour étudier les rapports du gouvernement sur l'inspection.

C'est eux qui assurent une délégation à la Convention de la Fédération des Caisses Populaires. Que dire des invitations spéciales faites à l'Inspecteur en Chef des Caisses Populaires, ou aux propagandistes? Les bons conseils de ceux-là favorisent l'augmentation de l'actif. Ceci donne la preuve de ce que peuvent faire la coopération et la bonne volonté de tous les paroissiens. Le passage de Monsieur l'Inspecteur, Frossais, et d'un propagandiste, Monsieur Chaballier, à Laurier montrait à tous les membres l'habileté de ceux-là, non seulement pour la Caisse Populaire de Laurier, mais aussi pour toutes les Caisses Populaires existantes au Manitoba.

Du corps administratif que l'on nomme, les membres du Comité de Surveillance déploient une grande activité; ils examinent les comptes, s'assurent de la valeur des prêts et des garanties exigées; à chaque mois, ils vérifient en détails tout l'argent rentré et sorti durant le mois. Tous reconnaissent ce comité comme ayant le droit et le devoir d'apporter les critiques nécessaires, critiques cependant, que l'on veut imprégnées de charité. Les membres de ce comité n'hésitent pas à tenir des réunions spéciales afin de mettre au courant des affaires un nouveau gérant ou gérante en ce qui regarde la manière de tenir le livre de comptes.

Un autre comité, celui du Crédit, s'occupe d'examiner, d'admettre ou de rejeter les prêts demandés par les sociétaires. Aucun prêt ne peut être fait par le gérant sans avoir d'abord été approuvé par ce comité; à ses membres aussi revient de surveiller avec soin les remboursements des prêts, en stimulant sans cesse la gérante à faire entrer les versements dus. En un mot, ce comité constate le progrès de la Caisse.

Reste à nommer le Comité de nomination et celui de gérant.

Depuis la fondation de la Caisse Populaire, la gestion a été confiée, tantôt à un gérant, tantôt à une gérante, dont le travail, consiste à recevoir les fonds et de tenir les livres en plus d'être l'intermédiaire entre les sociétaires et les corps administratifs.

Au début, la Caisse semble avoir cheminée d'une manière assez lente. Il s'agissait de bâtir un fonds de réserve, ce qui veut dire que les emprunteurs et les déposants sont requis pour la prospérité d'une bonne organisation. Or, la caisse adoptait ce système afin de faire bénéficier l'un et l'autre des profits réalisés, de même que de perpétuer les services économiques. D'abord, ce système économique à Laurier repose sur l'idée de la caisse:-

"....d'acheter d'abord chez-nous."40

Le 7 septembre, 1943, il y eut discussion sur la création d'une caisse scolaire. Il fut décidé que l'organisation scolaire devienne dépendante du Comité d'Adultes. Par contre, l'acceptation du district scolaire se réalisera le 31 janvier, 1963.

Ce régime de coopération donne l'impression d'une conception vraiment chrétienne, celle du devoir social sur le terrain économique, celle de l'union des membres dans une lutte pour la vie. Les rencontres des membres se centralisent autour d'une vie sociale. Ces soirées se terminent la plupart du temps par un goûter et un prix d'entrée. Très intéressant de constater le rôle qu'à joué les Franco-Manitobain de la paroisse de Laurier pour le succès de la Fédération des Caisses Populaires.

---

40. Document de la Paroisse.